



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cameroun

Question écrite n° 64943

Texte de la question

M Jean-Yves Autexier appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les multiples fraudes et irrégularités qui ont entaché le scrutin présidentiel du 11 octobre 1992 au Cameroun. Bien qu'aucune proclamation sérieuse de résultats n'ait été effectuée, le président sortant se considère investi dans la poursuite de son mandat. Son adversaire à l'élection présidentielle, qui estime avoir emporté la majorité des suffrages, est assigné à résidence et privé de contacts avec le monde extérieur. Dans ces conditions, il lui demande quelle sera l'attitude de la France. Ne juge-t-il pas périlleux de tenir pour légitime la position adoptée par le président sortant, dès lors que le pays a manifesté sa défiance ? Estime-t-il nécessaire de prendre des initiatives tendant à l'organisation d'une nouvelle élection présidentielle sous un contrôle incontestable ?

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, l'élection présidentielle qui s'est déroulée au Cameroun le 11 octobre de l'an dernier a été marquée par une certaine effervescence dans le pays, en particulier dans les provinces de l'ouest. Si ce scrutin a pu être entaché d'un certain nombre d'irrégularités, comme de nombreuses personnes de bonne foi l'ont fait observer, la cour suprême a fait connaître le 23 octobre les résultats, qui ont été favorables au président Biya. Celui-ci l'aurait emporté, d'une courte tête, sur le principal candidat de l'opposition, M Fru Ndi (39,9 p 100 contre 35,9 p 100 des voix). Le scrutin a été suivi par une période de tension de plusieurs semaines marquées par des violences et justifiant aux yeux du gouvernement l'instauration, le 27 octobre, de l'état d'urgence dans la province du nord-ouest, où M Fru Ndi, lui-même assigné à résidence, avait obtenu des résultats très favorables. Aujourd'hui, cette effervescence a largement disparu. Des mesures d'apaisement ont été adoptées par les autorités. L'état d'urgence a été levé le 28 décembre et les personnes arrêtées ont toutes été relâchées. M Fru Ndi a retrouvé sa liberté de mouvement. La France a regretté les difficultés survenues après l'élection présidentielle. Elle a fait part de ses préoccupations aux autorités du Cameroun, ainsi qu'aux principaux responsables politiques de ce pays, notamment lorsque des violences et autres actes contraires aux droits de l'homme ont été observés. Cela étant, la France ne souhaite pas intervenir dans la situation intérieure au Cameroun. La question d'une nouvelle élection présidentielle dans ce pays est du ressort exclusif des autorités, des responsables politiques et du peuple camerounais.

Données clés

Auteur : [M. Autexier Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64943

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5477